

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES POUR OPTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES ENTOURAGES

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9955 Société : Amadeus Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHALLOUKI Soufiane 80055

Date de naissance : 08/04/1972

Adresse : N° 626 (G.R., Bouskoura)

Tél. : 066.27.91.058 Total des frais engagés : 2300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. Dalila SBAÏ IDRISI
Ophtalmologiste
84, Bd. Mly Driss 1er
Tél 05 22 86 06 06
INPE : 091033100

Date de consultation : 19/07/2021

Nom et prénom du malade : KHALLOUKI Iman Age : 20

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Allergie oculaire + Mise de lentille

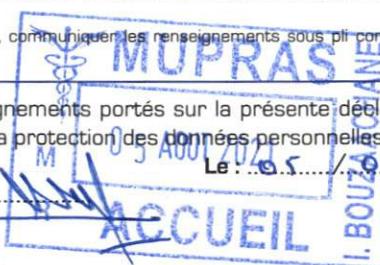
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant l'exactitude des Actes
10/07/2017	324	en	250	Dr. DRISS SBALI FRISSI Ophtalmologiste 84, Bd. M. Driss 1er Tél : 05 22 86 06 06 INPE : 091033100

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	J M	I V	
GRANDE VISION 26, Ghandi Mall-Bd. Ghandi Maarif Extension - Casablanca Tél/Fax: 022.23.08.69	31/8/21	1	1	1	1	1600DH
	41/8/21					1600DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien doit préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou Je traitement canalaires, ainsi que le bilan d

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Ophtalmologiste

Echographie - Pachymétrie - Angiographie - Topographie
 Laser - Lentilles de contact
 Phacoémulsification - Strabologie
 Chirurgie réfractive

الدكتورة دليلة السباعي الإدريسي

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون
 جراحة الساد (الجلالة)
 بالأمواج فوق الصوتية
 تخطيط الشبكية الوعائي
 الليزر - الحول - تقويم الرؤية بالليزر

Casablanca, le 19 juillet 2021

Mr. KHALLOUKI Imad

Monture + verres correcteurs

Antireflets

OD = Plan (- 1.25 à 15°)

OG = + 0.50 (- 3.00 à 165°)

EIP 64 mm

~~GRANDE VISION~~
 26 Ghandi Mall, Ghandi
 Maârif Extensia Casablanca
 Tel/Fax : 022.23.08.69

~~Dr. Dalila SBAI IERISSI~~
 Ophtalmologiste
 84, Bd. M. Driss 1er
 Tel : 05 22 86 06 06

نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM



LUNETTES ISLAM
N° 184 Rue des Anglais
Casablanca

Facture

N° 1885

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca
RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ice: 00543430000190

Casablanca, le 4/08/2021

M imad. KHALLOUKI. Doit

Monture des Verres	Vision de loi	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
-----	OD -----	OD -----	OD -----	OD -----
-----	OG -----	OG -----	OG -----	OG -----
Monture	Métal	Plastique	Métal	
V.L. : - OD -----	-----	-----	Métal	
- OG -----	-----	-----	Métal	
V.P. : - OD -----	-----	-----	Métal	
N° 184 Rue des Anglais	-----	-----	Métal	
OG ----- Casablanca	-----	-----	Métal	
ADD. : Monture :	-----	-----	Métal	
TOTAL : Rajéji la dépense	-----	-----	Métal	

Arrêtée La présente facture à la somme de quatre Cent

Cinquante Dirhams

Grande VISION

OPTICIENNE OPTOMETRISTE

CASABLANCA LE 318121.

Client : M^E KHALIL AL ACHKI

J Mad.

FACTURE N° 118121

Désignation	Quantité	Prix Unitaire TVAC	Montant TVAC
Vitre organique Aminci Anti reflet OD plan (-1,25) 15° Vitre organique Aminci Anti reflet OG + 0,50 (-3,00) 165°	1.	400	400
Une paire de Lentille	1.	800	800.
TOTAL TVAC		1600,00 DH	
DONT TVA (20%)		266,66 DH	

Arrêtée je présente facture à la somme
de Mille six cent dirhams.

GRANDE VISION
26, Ghandi Mall, Bd. Ghandi, Maârif Extention - Casablanca
Tél/Fax : 022.23.08.69

GRANDE VISION

26, Ghandi Mall, Bd. Ghandi, Maârif Extention, Casablanca

R.C. 377810 - Patente : 35810286 - I.F : 86506916 - INPE 095003505 - ICE 001777820000086